



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 NOVEMBRE 2019**

Le vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf, à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 19

Nombre de membres
en exercice : 26

Nombre de membres
présents : 19

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean CHICAULT, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 3

Madame Emmanuelle ROEKENS, pouvoir à Monsieur POUJADE

Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, pouvoir à Monsieur MAURICE

Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Absents sans pouvoirs : 4

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Philippe DEBRÉ

Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves THÉMIOT

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

27/11/2019

Publié / Notifié le :

27/11/2019



OBJET : -----

2019-64 : DÉCISION MODIFICATIVE DE BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Président présente les décisions modificatives :

Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20191125-DELIB2019-64-DE
Date de télétransmission : 27/11/2019
Date de réception préfecture : 27/11/2019

En section de fonctionnement, il convient de prendre en charge les dépenses courantes des Zones d'Activités Économiques à imputer au budget, qui viennent diminuer les Attributions de Compensation inscrites au budget primitif.

Fonctionnement						
Intitulé	Dépenses			Recettes		
	Comptes	FCT Opé	Montant	Comptes	FCT Opé	Montant
Dépenses imprévues	022	020	-79 996,79 €			
Énergie-électricité	60612	020	79 996,79 €			
Total						

Pour la section d'Investissement, les mandats relatifs à l'opération piscine pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ont été rejetés par les services de la DDFIP pour des erreurs d'imputations (compte 21 au lieu du compte 23).

Au vu des erreurs d'imputation, il est donc nécessaire de faire les modifications telles que présentées ci-dessous.

Monsieur le Président propose également que le projet piscine soit géré par opération : **l'opération 2019-01 Construction Piscine Intercommunale**. Il convient donc de voter toutes les dépenses afférentes à cette opération, dans la décision modificative ci-après, et pour tous les exercices à venir jusqu'à la fin de l'opération.

Investissement						
Intitulé	Dépenses			Recettes		
	Comptes	FCT Opé	Montant	Comptes	FCT Opé	Montant
FCTVA				10222	413 HO	165 000 €
Emprunts en euros				1641	413 HO	1 036 336 €
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2135	413 HO	- 7 861 164 €			
Installations générales,				2135	413 HO	37 500 €

agencements et aménagements des constructions					Accusé de réception en préfecture 041-244100806-20191125-DÉLIB2019-64-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2313	413 201901	9 100 000 €		
Total			1 238 836 €		1 238 836 €

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'ADOPTER les réajustements budgétaires présentés ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY



ÉTAT DE CONTROLE DE LA D.M.

Augmentation de crédits

Budget : PRINCIPAL

Intitulé de la D.M. : 2019-BG-02**Crée le 05/11/2019**

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	FCT. Opé.	Montant	Compte	FCT. Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022	020	-79 996,79			
Énergie-Électricité	60612	020	79 996,79			
Fonctionnement						
F.C.T.V.A.				10222	413 H.O.	165 000,00
Emprunts en euros				1641	413 H.O.	1 036 336,00
Installations générales, agencemen	2135	413 H.O.	7 861 164,00			
Installations générales, agencemen				2135	413 H.O.	37 500,00
Constructions	2313	413 201901	9 100 000,00			
Investissement			1 238 836,00			1 238 836,00